



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 avril 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaires de séances : Mme BLANC

Convocation envoyée le 10 avril 2014

Publié le 24 avril 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 77

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 1

SCRUTIN : POUR :

ABSTENTION : CONTRE :

NE SE PRONONCE PAS :

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Patrick MASSON	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Badiâa MASLOUHI	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAUPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Benoît BORDAT	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François REBSAMEN	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Frédéric COURT
M. Charles ROZOY	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
Mme Stéphanie MODDE	M. Edouard CAVIN	M. Damien THIEULEUX
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Patrick MOREAU	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Danielle JUBAN	M. Thierry FALCONNET	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Abderrahim BAKA
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	M. Cyril GAUCHER.
Mme Lê-Chinh AVENA	Mme Louise BORSATO	

Membres titulaires absents :

M. Jean-Michel VERPILLOT

M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU.

OBJET : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée du Président ou son représentant, et par 5 membres titulaires élus par le Conseil de Communauté au scrutin secret.

Il est procédé également à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat;
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation;
- Lorsqu'il y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de fixer** les conditions du dépôt des listes ainsi qu'il suit :
 - Appel du Président à la constitution de listes, (Il est précisé que les membres de la commission d'appel d'offres peuvent également être membre de la commission de délégation de service public)
 - Dépôt des listes comportant un nombre maximum de 5 titulaires et de 5 suppléants,
 - Attribution par le Président d'un numéro à chaque liste.
- **de procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Une liste est proposée :

5 délégués titulaires : Mme MASLOUHI, M. PIAN, M. FALCONNET, M. DODET, M. GRIMPRET

5 délégués suppléants : Mme LUCISANO, Mme TONOT, M. GERVAIS, M. DUBUET, M. BOURNY

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 78

- Suffrage non exprimés (blancs, nuls) = 6
- Suffrages exprimés = 72
- Majorité absolue = 40
- Résultats des votes = La liste proposée obtient 72 voix

La commission d'appel d'offres est désignée comme suit :

5 délégués titulaires : Mme MASLOUHI, M. PIAN, M. FALCONNET, M. DODET, M. GRIMPRET

5 délégués suppléants : Mme LUCISANO, Mme TONOT, M. GERVAIS, M. DUBUET, M. BOURNY

Pour extrait conforme,
Le Président

Alain MILLOT



Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

23 AVR. 2014



COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme MASLOUHI	Mme LUCISANO
M. PIAN	M. GERVAIS
M. FALCONNET	Mme TONOT
M. DODET	M. DUBUET
M. GRIMPRET	M. BOURNY